

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Gérard LANDAIS, Laurent VOISIN
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA, Florence CHAVENEAU

Etaient absentes : Mesdames Bénédicte LAURENT - Laurence COLLIGNON-THOMAS-

M. Paul PENET a été élu secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation d'un nouveau membre de la Commission- communication - tourisme- embellissement -milieu associatif

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

DCM 8-2016 -Compte de gestion 2015

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2121-21 et L 2343-1 et 2,

M. le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur Municipal de Bourgueil et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

M. le Maire, précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion du receveur Municipal pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DCM 9-2016- Compte administratif 2015

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2121-31, L 2122-22 et L2343-1 et 2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2015 approuvant le budget primitif 2015,

M. Pierre VASSEUR, adjoint et doyen d'âge, expose à l'assemblée les conditions d'exercice du budget 2015,

Le Conseil Municipal,

CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau de l'exercice, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE et ARRETE à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		73280.36	25630.78		25630.78	73280.36
Opérations de l'exercice	334449.89	366957.50	93689.49	98036.52	428139.38	464994.02
TOTAL	334449.89	440237.86	119320.27	98036.52	405184.68	483079.04
Résultat de clôture		105787.97	21283.75			77894.36
Reste à réaliser			31965.00	9500.00		
TOTAUX CUMULES		105787.97	53248.75	9500.00	53248.75	115287.97
RESULTATS DEFINITIFS		105787.97	43748.75			62039.22

DECIDE D'AFFECTER le résultat comme suit :

Article 110 Report à nouveau	62 039.22€
Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	43 748.75 €

DCM 10-2016- Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe les subventions 2015 comme suit :

ADMR INGRANDES/ST PATRICE	250€
Amicale commerce et bon vin	250€
Le Shoot	800€
La Gaule IGORANDAISE	700€
USEP	300€
CCAS	2600 €

DCM 11-2016- Bilan de la concertation et arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du PLU a été menée et à quelle étape de la procédure elle se situe.

A cet égard, **Monsieur le Maire** rappelle que par délibération, en date du 6 novembre 2014, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, considérant que l'établissement d'un P.L.U présente un intérêt évident pour assurer une gestion cohérente et équilibrée du développement communal, permettant notamment :

- d'anticiper sur la caducité du POS au 1^{er} janvier 2016 en application de la loi ALUR,
- de développer les zones d'habitat en étudiant leur organisation et leur forme en fonction notamment des préoccupations de développement durable (garantir la mixité urbaine et sociale, densifier le centre-bourg, circonscrire l'urbanisation des hameaux à l'enveloppe bâtie existante, maisons à faible consommation d'énergie, implantation respectueuse de la forme du terrain, garantir la pérennité d'une activité agricole dynamique),
- de prévoir la protection de l'environnement, préserver et mettre en valeur les continuités écologiques,
- d'améliorer et développer le cadre de vie,
- de conforter le développement de la commune en affirmant les spécificités des secteurs existants (historique, école, activités sportives, activités économiques, équipements publics) pour permettre l'évolution et l'adaptation de l'offre aux besoins futurs
- de mettre en compatibilité le développement de la commune avec les recommandations du Grenelle, la loi SRU et de la loi ALUR, notamment en prévoyant un développement, dans et autour du centre bourg desservi par les transports scolaires compatible avec le PLH,
- de sécuriser les grands axes de circulation existants,
- de favoriser les itinéraires sécurisés pour les piétons et les cyclistes le long de ces grands axes, de toute voie existante ou à créer et lors de projets d'urbanisation,
- de structurer les entrées d'agglomération le long des RD 35 et RD 71,
- de confirmer, modifier ou créer des réserves de terrains en fonction des projets d'intérêt général,
- de promouvoir le développement de l'économie touristique et de loisirs et notamment afficher cette vocation aux secteurs de l'étang Edmond MARTIN, du Stade Jean LOISEAU et de la « Promenade des Champs de l'abbé ».

Monsieur le Maire rappelle ensuite les modalités de la concertation prévues à cette occasion :

- organisation d'une exposition publique,
- animation de 2 réunions publiques,
- mise à disposition du public d'un registre permettant de consigner remarques et propositions,
- possibilité d'adresser des remarques par courrier à M. le Maire.

La concertation a donc pris la forme :

- de la mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, d'un cahier de recueil des avis et suggestions permettant de consigner les remarques et propositions ;
- d'une première réunion publique en date du 29 juin 2015 de présentation du diagnostic, des enjeux et du projet communal ;
- de la réalisation de trois panneaux d'exposition mis en place en mairie dès juillet 2015 restituant les enjeux et le projet communal ;

- d'une seconde réunion publique en date du 19 novembre 2015 de présentation de la traduction règlementaire du projet ;
- de l'affichage en mairie, à l'issue de la seconde réunion publique, de la traduction règlementaire du projet (notamment des plans de zonage).

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 6 novembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et définissant les modalités de la concertation ;

VU le débat en conseil municipal intervenu le 2 juillet 2015 sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-11, L. 103-6 et L. 153-14 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

Dresse le bilan de la concertation,

Plusieurs temps forts de concertation associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole ont été organisés tout au long de l'élaboration du projet :

- réalisation d'un diagnostic agricole avec envoi d'un questionnaire préalable aux exploitations valorisant des terres sur la commune puis rencontres individuelles en mairie de manière à mieux cerner les perspectives agricoles locales ;
- présentation des enjeux de l'élaboration du PLU, des objectifs poursuivis et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables lors de la première réunion publique du 29 juin 2015, qui a réuni une cinquantaine de personnes à la salle des fêtes, de manière à échanger avec la population sur le devenir de la commune, et notamment de la traduction des politiques nationales à l'échelon communal ; les échanges ont aussi révélé la volonté locale de préserver le cadre de vie tout en assurant un renouvellement démographique suffisant pour maintenir l'animation locale ;
- présentation de la traduction règlementaire du projet communal lors de la seconde réunion publique en date du 19 novembre 2015, qui a réuni à nouveau une cinquantaine de personnes à la salle des fêtes. Les échanges avec l'assistance ont porté sur trois points essentiellement :
 - la sécurité routière avec le constat de vitesses excessives dans la traverse du bourg et la demande d'aménagements sécuritaires ;
 - les débordements de la Marche en cas de fortes précipitations et les difficultés à mettre en œuvre des solutions appropriées compte tenu de la physionomie des bassins versants ;
 - la présence de nombreuses cavités souterraines et l'intérêt de l'adhésion au Syndicat intercommunal Cavités 37 ;
- mise en place d'une exposition publique entre juillet 2015 et janvier 2016 accompagnée de la mise à disposition d'un registre permettant à la population de s'exprimer par écrit :
 - la sécurité routière a de nouveau été abordée, notamment concernant la dangerosité de la RD 71 dans la traverse du Carroi des Boireaux : la commission voirie se saisira de ce dossier et M. le Maire demandera aux forces de l'ordre de contrôler le respect des limitations de vitesse dans la traverse de l'agglomération ;
 - la question de la sauvegarde du petit patrimoine a également été évoquée, notamment la préservation d'une loge de vigne et d'un moulin au sein du coteau viticole : la commune n'étant pas propriétaire de ces biens protégés au P.L.U., il lui est difficile d'aller plus loin ; M. le Maire

prendra contact avec les propriétaires pour voir ce qu'il est possible de faire ;

- un projet de diversification de l'activité de restauration a été présenté en direction de l'hébergement et de la vente directe de biens produits ou transformés sur place ; le périmètre du zonage protecteur Ap a été adaptée pour tenir compte de ce projet ;
- plusieurs demandes ont été formulées visant à étendre la zone constructible (ou conserver le caractère constructible de terrains par rapport au P.O.S.) : hormis une demande jugée recevable car portant sur une emprise mineure, les autres demandes n'ont pas été retenues car remettant en cause l'économie générale du projet (protection des secteurs viticoles plantés, maîtrise de l'étalement urbain ...) ; ces personnes sont invitées à reformuler leurs demandes lors de l'enquête publique si elles le souhaitent, la collectivité réexaminera alors sa position au regard des avis formulés par le commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **CONFIRME** que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme.
- **APPROUVE le bilan de la concertation** tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et décide de clore la concertation.
- **ARRETE le projet d'élaboration du PLU** de la commune d'Ingrandes-de-Touraine tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **PRECISE que le projet d'élaboration du PLU** de la commune d'Ingrandes-de-Touraine **sera communiqué pour avis**, conformément aux articles L. 153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme :
 - aux personnes publiques associées à l'élaboration du PLU :
 - M. le Préfet et ses services,
 - M. le Président du Conseil Régional,
 - M. le Président du Conseil Départemental,
 - MM les représentants des chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture),
 - M. le Président du PNR Loire Anjou Touraine,
 - M. le Président du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais,
 - Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil,
 - M. le Président du Syndicat Mixte du Pays Loire Nature,
 - M. le Président du Syndicat Mixte du Grand Saumurois,
 - à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
 - aux communes limitrophes et EPCI voisins en ayant formulé la demande.
- **PRECISE que le projet d'élaboration du PLU sera communiqué en outre pour avis**, conformément à l'article R. 153-6 du code de l'urbanisme, à la Chambre d'Agriculture, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et au Centre National de la Propriété Forestière.

Le dossier de PLU arrêté est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération qui, simultanément, tire le bilan de la concertation et arrête le projet de PLU, est affichée pendant un mois en mairie.

DCM 12-2016-Projet de RPI avec les communes de ST Patrice, ST Michel/loire et Les Essards

Mme LANDRY présente à l'assemblée les prévisions des effectifs scolaires pour les années à venir. Elle évoque quelques aménagements pour concrétiser le projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, par 10 voix pour et 2 abstentions, décide de poursuivre l'étude de faisabilité.

DCM 13-2016-Voisins vigilants

M. le maire expose à l'assemblée qu'il a été contacté par la gendarmerie pour mettre en place le dispositif « voisins vigilants ». Ce dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Il propose de mettre en place un protocole de participation citoyenne entre la commune, la gendarmerie et la préfecture. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable et autorise le maire à signer la convention relative à cette affaire.

Une réunion publique est prévue le jeudi 4 février à la salle des fêtes.

DCM 14-2016-Commission -voirie-éclairage public-étang -désignation de membres

Par un vote à bulletins secrets, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Messieurs Nicolas ROLLAND et Alexandre MENARD, membres de la commission voirie-éclairage public-étang.

DCM 15-2016- Commission- communication - tourisme- embellissement -milieu associatif

Par un vote à bulletins secrets, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Paul PENET, membre de la commission communication - tourisme- embellissement -milieu associatif.

DCM 16-2016- CCAS

Le Conseil Municipal désigne par un vote à bulletins secrets, à l'unanimité des membres présents, Mme Josette TILY, membre du CCAS en remplacement de Claudine FRAISSE, décédée.

DCM 17-2016 - Commune nouvelle

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par les maires des communes de ST PATRICE, ST MICHEL SUR LOIRE et LES ESSARDS pour créer une commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'étudier la faisabilité du projet. Le Conseil Municipal a rendez-vous le 8 février avec les Maires de ST Patrice et ST Michel sur Loire pour débattre du sujet.

DCM 18-2016- Droit de préemption

M. le Maire rappelle que suite à l'instauration du droit de préemption urbain dans les zones urbanisées et à urbaniser, tout bien immobilier préemptable mis en vente dans ces zones doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner auprès de la mairie qui dispose de deux mois à compter de sa réception pour faire connaître sa réponse.

- la déclaration portant le n°37 120 16 001 a été reçue le 22 janvier 2016 concernant un bien cadastré section ZA n°205-206. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles concernés.

Questions diverses

- **Maison de L'ormeau**

La mairie a été saisie d'une demande d'extensions de réseaux pour la rénovation de cette maison. L'éloignement et l'isolement de celle-ci fait qu'il est impossible pour la mairie d'assurer toutes ces servitudes. Affaire à suivre.

- **SIVOM INGRANDES / ST PATRICE**

Le président du SIVOM a informé la mairie que la participation financière d'INGRANDES diminuera pour 2016. (suite à une réduction d'effectif)

- **Stade Jean LOISEAU**

Le district de football d'Indre et Loire va venir vérifier l'éclairage du stade le 3 mars 2016. M. le Président du Shoot a été prévenu par courrier et fera le nécessaire.

Tour de table

Sandrine LANDRY

Bulletin municipal : Elle demande de choisir rapidement une photo pour la couverture et de relire l'ensemble des textes pour un contrôle final.

Viviane PAVAN

Une réunion de la commission -voirie- est prévue le 10 février à 20 h.

Paul PENET

Il demande si le propriétaire du mur au 15, rue de la mairie a été prévenu du danger d'écroulement de celui-ci. Une lettre de relance doit être faite rapidement.

Nicolas ROLLAND

Il demande que l'élagage des platanes sur la place de l'église se fasse désormais en dehors des heures d'entrée et de sortie d'école suite à des remarques faites par des parents d'élèves.

Pierre VASSEUR

Il fait un compte-rendu de la dernière réunion du syndicat mixte du Pays du Chinonais. Le budget de fonctionnement s'élève à 670 000 € pour 2016.

Le Maire,
J. DUFRESNE